

Agents des gares :



Le gouvernement et les patrons des chemins de fer ont montré leur incapacité à s'organiser pour prévenir du danger covid 19. Cela n'a rien de surprenant. Leur modèle capitaliste tue, affame et réduit à la misère tous les jours. **Pour lutter efficacement contre une pandémie virale**, il faut avoir l'intention indéfectible de prévenir y compris les plus pauvres, du danger, de la misère comme de la maladie mortelle. Cette volonté fait défaut au gouvernement et à nos patrons. Il importe que toute contamination COVID19 sur le lieu de travail fasse lieu d'une reconnaissance en accident du travail / maladie professionnelle.

Des moyens de préventions !

SUD-Rail revendique pour toutes les travailleuses et travailleurs du rail du « commercial voyageur », au sein des entités SNCF, de la sous-traitance ou des filiales,

- ⇒ Des masques, FFP2 dès lors que la situation de travail ne permet pas de respecter la distance sanitaire.
- ⇒ Du gel hydroalcoolique, du produit désinfectant, des lingettes désinfectantes,
- ⇒ Des locaux aérés, ventilés et les moyens de vérifier le taux de CO2 dans les locaux, (toutes les pièces qui ne pourraient être correctement aérées doivent être condamnées jusqu'à la fin de la pandémie.)
- ⇒ Des formations professionnelles afin de mettre en place les mesures de prévention
- ⇒ Nettoyage biquotidien des locaux, surfaces de travail, matériels et outils !



Une autre organisation du travail !

SUD-Rail exige que les organisations du travail soient modifiées :

- ⇒ Éviter les croisements d'équipes, distance sanitaire entre agents,
- ⇒ Renoncer aux locaux sous forme d'open space,
- ⇒ Renoncer aux accueils/embarquements des usagers,
- ⇒ Arrêter toutes les opérations de Luttés Anti Fraudes,
- ⇒ Fournir aux usagers masques et gel hydroalcoolique,
- ⇒ Arrêt des réorganisations patronales, des fermetures de gares, de chantiers et des suppressions de postes.

Le télétravail doit tenir compte des salariéEs !

SUD-Rail revendique

- ⇒ la prise en charge de tous les frais engendrés par le télétravail, budget pour adapter un espace dédié au travail, la perception d'une indemnité de télétravail,
- ⇒ le volontariat requis, vérification avec les agents de la possibilité de télétravailler à domicile,
- ⇒ la recherche d'une solution par l'employeur (bilocalité par exemple) pour celles et ceux qui n'auraient pas la possibilité de télétravailler à leur domicile,
- ⇒ la mise en place des mesures de prévention maximales du risque COVID, associant les élu-es CSE et CSSCT,
- ⇒ la levée des jours de carence en cas d'arrêt de travail,
- ⇒ la prise en compte des personnes vulnérables et des aidants.

Dans la continuité des droits d'alerte déposés par les militants SUD-Rail, dès qu'il y a danger grave et imminent,

SUD-Rail soutient tous les agents qui exerceraient leur droit de retrait dans le cadre d'une situation dangereuse !

Contre le Capitalisme qui tue :

Réduction du temps de travail,

Salaire minimum à 1800 euros,

Garantie pour toutes et tous d'une retraite décente à l'âge qui convient,

Droit au logement,

Droit à l'éducation de qualité, aux soins,

Un véritable aménagement du territoire, respectueux de l'environnement !